



## CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE N° DEV202412034101

Entre : et :

**LES INTERIMAIRE PROFESSIONNELS  
TRANSPORT  
28 RUE MONTTESSUY  
91260 JUVISY SUR ORGE  
SIRET : 98132248000246**

**AFTRAL  
2 RUE GUSTAVE EIFFEL  
91070 BONDORFLE  
France  
SIRET : 30540504502393**

Contact Client :  
**Anasse AARAF**

Dossier suivi par :  
E-mail : laurence.lemaire@aftral.com

Tél client :  
E-mail :  
N° Client : 500589621  
N° Accord client : EIN.0000614

Tél : 33175597012  
N° de déclaration d'existence : 11.75.00916.75  
auprès de la Préfecture de la région Ile de France

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

### ARTICLE 1 - Modalités de l'action de formation

AFTRAL organise les actions de formation, au sens de l'article L.6313-1 du code du travail. L'objectif professionnel, le contenu ainsi que les modalités de déroulement, de suivi, de sanction de l'action de formation sont explicités dans le programme de formation joint. Le parcours pédagogique ainsi que les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement sont mis en œuvre de la façon suivante :

- ① Une progression pédagogique soumise au contrôle des services de l'Etat compétents et adaptée, le cas échéant aux conditions particulières de l'entreprise.
- ② En présentiel : une animation de stage ou un accompagnement par un personnel qualifié et mise à disposition de locaux, matériels et moyens audio-visuels, selon les besoins.
- ③ A distance : un accès aux contenus et aux ressources pédagogiques par connexion à la plate-forme dédiée.  
Si la formation est tutorée, un tutorat réalisé par un personnel qualifié.

Les modalités d'évaluation adaptées à la formation se concrétisent des quizz, des questionnaires, des tests réguliers de contrôle de connaissances, des mises en situation professionnelle, des exercices pratiques, des examens professionnels, des entretiens devant un jury...Elles sont détaillées dans le programme joint. Les modalités de contrôle d'assiduité sont également décrites dans le programme joint (certificat de réalisation, feuille d'émarginement et/ou relevé de connexion en cas de contrôle, ..).

### ARTICLE 2 - Caractéristiques de ou des actions de formation

Ce(s) action(s) de formation se déroule(nt) comme suit :

Code session 1	Intitulé Session 1	Lieu	Effectif
FCFN528D0005	<b>FCO Transport de marchandises Du 03/02/2025 au 07/02/2025 Durée : 35,00 Heures</b>	<b>AFTRAL AFTRAL BONDORFLE 2 RUE GUSTAVE EIFFEL 91070 BONDORFLE</b>	1



### ARTICLE 3 - Dispositions financières

En contrepartie de l'action de formation, la somme indiquée ci-dessous sera à verser :

Code session	P. unitaire	Qté	TOTAL HT	% T.V.A	Montant TVA	TOTAL TTC	Remise négociée
FCFN528D0005 - FCFN15	546,00 €	1	546,00 €	20,00 %	109,20 €	655,20 €	18,51 %

Soit un total de 655,20 TTC.

### ARTICLE 4 - Effectif formé

AFTRAL formera les bénéficiaires suivants (merci de compléter noms, prénoms, date de naissance si nécessaire) :

NOM	Prénom	Date de naissance	Code session
AARAFA	Anasse	14/12/1982	FCFN528D0005

### ARTICLE 5 - Financement de la formation

Si la formation objet de la présente convention est partiellement ou totalement prise en charge par un organisme financeur, l'entreprise transmet à AFTRAL l'accord de prise en charge au plus tôt après confirmation de la commande. En l'absence de cet accord le dernier jour de la formation, l'entreprise est redevable directement du règlement de la commande.

### ARTICLE 6 - Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le litige sera porté à la connaissance de la juridiction territorialement compétente au moment de la saisie.

En signant cette convention **LES INTERIMAIRE PROFESSIONNELS TRANSPORT** accepte les conditions générales de vente et certifie avoir pris connaissance des prérequis de la formation indiqués sur le programme.

Fait à BONDOUNFL

A

Le 31/12/2024

Le

Pour AFTRAL

Pour l'entreprise

M. Loïc CHARBONNIER, Président Délégué Général

Par délégation, Jerome BIDART, Directeur opérationnel

**AFTRAL**  
Direction Opérationnelle I2N  
Ile de France /Nord/ Normandie  
3 rue du Cinéma  
80330 LONGUEAU  
Siret : 305 405 045 02492

LES INTERIMAIRE PROFESSIONNELS - LIP  
18 Impasse de l'Asphalte - 69365 LYON Cedex 07  
Tél. 04 72 71 03 05 | [www.grouplip.com](http://www.grouplip.com)  
SIREN 07 012 000 444 - APE 78 20 Z  
SAS au capital de 1 000 000 €